



CC Jura Nord (Siren : 243900560)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Dampierre
Arrondissement	Dole
Département	Jura
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	30/12/1994
Date d'effet	30/12/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. GEROME FASSETNET

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	4, place Arthur Gaulard
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	39700 DAMPIERRE
Téléphone	03 84 71 12 17
Fax	03 84 81 35 11
Courriel	ccjura.nord@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	9 935
-----------------------------	-------

Densité moyenne 49,81

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
39	Courtefontaine (213901721)	253
39	Dampierre (213901903)	1 208
39	Etrepigny (213902182)	439
39	Evans (213902190)	640
39	Fraisans (213902356)	1 263
39	Gendrey (213902463)	408
39	La Barre (213900392)	232
39	La Bretenière (213900764)	220
39	Le Petit-Mercey (213904147)	108
39	Louvatange (213903024)	111
39	Monteplain (213903529)	135
39	Orchamps (213903966)	1 068
39	Ougney (213903982)	323
39	Our (213904006)	154
39	Pagney (213904022)	386
39	Plumont (213904303)	91
39	Ranchot (213904519)	484
39	Rans (213904527)	511
39	Romain (213904642)	213
39	Rouffange (213904691)	100
39	Salans (213904980)	576
39	Saligney (213904998)	185
39	Sermange (213905136)	279
39	Serre-les-Moulières (213905144)	189
39	Taxenne (213905276)	96
39	Vitreux (213905813)	263

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies - "Etude de faisabilité de projets éoliens sur le territoire intercommunal, - Réalisation et dépôt de dossier de zone de développement éolien sur le territoire intercommunal."
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif création d'un SPANC. Contrôle des installations nouvelles et existantes et prise en charge des dépenses d'entretien des systèmes qui comprend l'organisation des vidanges des ouvrages de prétraitement. Prestations de service pour le compte de collectivités ou d'autres EPCI.

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés  
 - « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », en remplacement de la compétence actuelle ainsi rédigée : ordures ménagères : valorisation et élimination des déchets et assimilés.

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

#### Sanitaires et social

- Action sociale

#### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- « Aménagement entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire », compétence générique obligatoire pour le passage à la FPU. Par ailleurs, l'intérêt communautaire de la compétence actuelle suivante : « Elaboration, création, aménagement, extension et gestion du Parc Intercommunal d'Activités Jura Nord de Ranchot, de toute extension future de ce dernier, ou de toute nouvelle zone d'activités économiques d'intérêt communautaire à créer d'importance stratégique pour le développement économique de la communauté » est modifié comme suit : « Peut être reconnue d'intérêt communautaire une zone d'activité située à proximité d'une voie principale de communication du territoire supportant un trafic supérieur à 1000 véhicules/jour ou s'inscrivant dans un schéma stratégique de développement économique communautaire, joint aux statuts de la communauté. Ce schéma pourra être complété ou restreint selon l'approbation du conseil de la communauté. Un nouvel inventaire sera établi lors de chaque modification approuvée par le conseil communautaire. Les Z.A communales ainsi que leur(s) extension (s) réalisée (s) ou future (s) restent, sauf accord entre la commune gestionnaire et la communauté de communes Jura Nord, compétence exclusive dudit gestionnaire. Sa conclusion actuelle : « la création et la gestion d'une zone d'équipement commercial ne relèvent pas de la compétence communautaire » est supprimée.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*I Soutien à l'accueil et au développement d'entreprises. - Apporter des aides économiques indirectes aux entreprises qui s'implantent ou souhaitent se développer sur toute zone d'activités communautaire, dans le cadre des dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise. - Création, aménagement, entretien et gestion d'ateliers-relais, bureaux commerciaux et garages, au sein des anciens Tissages de Dampierre. I Soutien et participation à la sensibilisation, l'information, l'accompagnement, pour la création/reprise, le développement et le maintien d'activités, de services et d'emplois, ou l'insertion par l'activité économique. L'inventaire du programme d'actions sera joint aux statuts de la Communauté. Il pourra être complété ou restreint selon l'approbation du Conseil de la Communauté. Un nouvel inventaire sera établi lors de chaque modification approuvée par le Conseil communautaire.*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Etablissements scolaires

- « construction, extension, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » et ce à compter du 1er septembre 2014, en lieu et place de la compétence partielle actuelle : « soutien au fonctionnement des équipements d'enseignement préélémentaires (écoles maternelles) par l'octroi d'une dotation de péréquation ».

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- « Elaboration, approbation, révision, suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et d'un Schéma de Secteur » en lieu et place de la compétence actuelle ainsi rédigée : élaboration, approbation, révision, suivi d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;

- Schéma de secteur

- « Elaboration, approbation, révision, suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et d'un Schéma de Secteur » en lieu et place de la compétence actuelle ainsi rédigée : élaboration, approbation, révision, suivi d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;

- Plans locaux d'urbanisme
- « <i>Elaboration, approbation, modification, révision et suivi des documents de planification, PLUI compris</i> », en lieu et place de la compétence rédigée actuellement comme suit : « <i>participation à la concertation pour l'élaboration, la révision, l'harmonisation des documents d'urbanisme (des Plans d'Occupation des Sols (POS), des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des cartes communales) et des aménagements fonciers. Les études et les révisions de PLU et des cartes communales ou des aménagements fonciers, ne font pas partie, à ce jour, des compétences à transférer</i> ».
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- « <i>Création et réalisation de Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire</i> » dont l'intérêt communautaire est ainsi rédigé : « <i>A ce titre, l'intérêt communautaire recouvre les opérations qui, même situées sur le territoire d'une seule commune, remplissent les conditions suivantes : ?qui permettent l'implantation d'un ou plusieurs équipements reconnus d'intérêt communautaire et/ou nécessitent des investissements pour la réalisation d'équipements, d'aménagements relevant des compétences de la communauté. ?qui sont inscrites dans le Schéma de développement de la communauté de communes, au titre de ZAC, après accord, respectivement, de la commune et du conseil de la communauté à la majorité des 2/3. L'inventaire du programme d'actions sera joint aux statuts de la communauté. Il pourra être complété conformément à la règle de décision précisée ci-dessus ou restreint selon l'approbation du conseil de la communauté. Un nouvel inventaire sera établi lors de chaque modification approuvée.</i>
- Constitution de réserves foncières
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
<i>2-6. Voirie d'intérêt communautaire. l Elaboration, création et entretien de toute voie existante ou future permettant la desserte des activités économiques sur toute zone d'activités intercommunautaire. Est d'intérêt communautaire toute voie existante ou future permettant la desserte des activités économiques sur toute zone d'activités intercommunautaire.</i>
Développement touristique
- Tourisme
Logement et habitat
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)
- Gestion d'un centre de secours
- NTIC (Internet, câble...)
- Autres
Voirie
- Signalisation

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
39	Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication (SIDECE) du Jura (253901094)	SM ouvert	271 439
39	SICTOM de la zone de DOLE (253900633)	SM fermé	86 549

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)